

AB SCIENCE S.A.

Société Anonyme au capital de 415 972,43 euros
Siège social : 3, avenue George V, 75008 PARIS
438 479 941 RCS Paris

**RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL
DU GROUPE AB SCIENCE
AU 30 JUIN 2019**

A. DECLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées et qu'il décrit les principaux risques et les principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Le Président Directeur Général
Alain Moussy

B. RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE

1 EVENEMENTS CLES DES SIX PREMIERS MOIS DE L'ANNEE 2019

Etudes cliniques

- Levée de la décision de suspension des études cliniques par l'ANSM

L'agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) a levé sa décision de suspension des études cliniques promues par AB Science en France le 28 mai 2019.

Pour rappel, la décision de l'ANSM de suspension des études cliniques était intervenue le 11 mai 2017.

Cette levée fait suite à :

- D'une part, une restructuration profonde de l'entreprise initiée après la décision de suspension de l'ANSM en mai 2017. Cette restructuration a porté sur l'organisation du développement clinique, avec en premier lieu le département de pharmacovigilance, la mise en place d'un nouveau système de gestion de la qualité, de nouveaux outils informatiques, et une réévaluation de l'ensemble des données de tolérance du masitinib dans la cadre de ce nouveau système.
- D'autre part, une inspection de l'ANSM qui a permis de vérifier que les conditions de levée de la décision de suspension des études cliniques étaient réunies.

- Cancer du pancréas

En juin 2019, le Comité indépendant de Revue des Données (IDMC) a recommandé la poursuite de l'étude sur la base de l'analyse intérimaire.

Une analyse intermédiaire réalisée par l'IDMC était planifiée une fois que 50% des événements (dans le cas présent, le décès du patient) avaient été atteints.

L'analyse intérimaire teste la futilité et la puissance conditionnelle supérieure à 80% (c'est-à-dire la probabilité de succès). Le protocole définit de manière prospective les scénarios suivants en fonction des résultats de l'analyse intérimaire : a) arrêt de l'étude en cas de futilité; b) poursuite de l'étude si le test du pouvoir conditionnel supérieur à 80% est positif, avec ou sans augmentation de la taille de l'échantillon de patients; c) situation intermédiaire entre les deux scénarios susmentionnés. C'est le scénario (b) qui rend l'analyse intérimaire décisive pour la poursuite de l'étude.

Dans le sous-groupe prédéfini de patients atteints de tumeurs localement avancées non opérables, l'IDMC a recommandé de poursuivre l'étude sans modification de la taille de l'échantillon, ce qui correspond au scénario (b). Dans la population globale, les données intérimaires correspondent au scénario (a) ou (c). L'IDMC a estimé qu'il n'était pas nécessaire de faire la distinction entre ces deux scénarios, dans la mesure où le recrutement était terminé au moment de l'analyse intérimaire. L'IDMC n'a pas recommandé une interruption de traitement pour ces patients.

Selon les règles définies pour l'analyse intérimaire, cette recommandation de l'IDMC signifie que la probabilité de succès de l'étude est supérieure à 80% dans la sous population sélectionnée, en supposant que les patients recrutés après l'analyse intérimaire génèrent les mêmes données que ceux analysés pour l'analyse intérimaire.

L'étude AB12005 est une étude confirmatoire internationale, randomisée, contrôlée par placebo, de phase 3 chez des patients atteints d'un cancer du pancréas localement avancé ou métastatique non opérable, en première ligne de traitement et ayant une douleur à l'inclusion ou prenant des opioïdes.

L'étude compare l'efficacité et la tolérance du masitinib en association avec la gemcitabine par rapport au placebo en association avec la gemcitabine.

Le critère principal de l'étude est la survie globale (OS).

L'étude prévoyait d'inclure 330 patients. Le recrutement de l'étude est terminé.

L'évaluation de l'efficacité est planifiée dans la population globale de l'étude et dans le sous-groupe prédéfini de patients atteints de tumeurs localement avancées non opérables et ayant une douleur liée au cancer.

La distinction entre statut non opérable localement avancé ou métastatique était un facteur de stratification, garantissant ainsi que les groupes de traitement ne sont pas biaisés pour ce facteur de pronostic connu.

L'analyse finale de l'étude AB12005 est prévue en 2020.

- Maladie d'Alzheimer

En juin 2019, les résultats de l'analyse intérimaire de l'étude du masitinib dans la maladie d'Alzheimer a montré une tendance positive d'efficacité dans l'une des doses testées.

L'analyse intérimaire était planifiée avec 75% des patients ayant été traités pendant une période de 6 mois.

L'analyse intérimaire avait pour objet de tester la futilité et la puissance conditionnelle supérieure à 80% (c'est-à-dire la probabilité de succès supérieure à 80%). Le protocole définit de manière prospective les scénarios suivants en fonction des résultats de l'analyse intérimaire : a) arrêt de l'étude en cas de futilité; b) poursuite de l'étude si le test du pouvoir conditionnel supérieur à 80% est positif, avec ou sans augmentation de la taille de l'échantillon de patients; c) situation intermédiaire entre les deux scénarios susmentionnés. C'est le scénario (b) qui rend l'analyse intérimaire décisive pour la poursuite de l'étude.

Selon les règles définies dans le protocole, c'est le scénario (b) qui a été détecté sur l'une des deux doses testées lors de l'analyse intérimaire.

L'étude AB09004 est une étude de phase 3 internationale, randomisée, contrôlée par placebo évaluant le masitinib chez des patients atteints de la maladie d'Alzheimer sous sa forme légère ou modérée.

L'étude compare l'efficacité et la tolérance du masitinib donné en complément d'un inhibiteur de cholinestérase (donépézil, rivastigmine ou galantamine) et/ou de la mémantine par rapport au placebo donné en complément d'un inhibiteur de cholinestérase et/ou de la mémantine.

Deux doses du masitinib sont évaluées, une dose de masitinib à 4,5 mg/kg/jour et une augmentation progressive de 4,5 à 6 mg/kg/jour, chaque dose ayant son propre bras de contrôle.

Le critère d'évaluation principal est le score ADAS-Cog, qui évalue la cognition et la mémoire et le critère d'évaluation secondaire est le score ADCS-ADL, qui mesure l'autonomie et les activités de la vie quotidienne.

L'étude a recruté 720 patients. Le recrutement de l'étude est terminé. Tous les patients ont effectué leur dernière visite et sont à présent sortis de l'étude. L'analyse finale de l'étude est prévue au quatrième trimestre 2019.

- Autres informations

AB Science confirme son éligibilité au PEA-PME conformément au décret n°2014-283 du 4 mars 2014 pris pour l'application de l'article 70 de la loi n°2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014 fixant l'éligibilité des entreprises au PEA-PME soit : moins de 5 000 salariés d'une part, un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1 500 millions d'euros ou un total de bilan inférieur à 2 000 millions d'euros, d'autre part.

2 COMMENTAIRES DES DIRIGEANTS SUR L'ACTIVITE DU GROUPE

Etat du résultat global résumé au 30 juin 2019 (normes IFRS) :

<i>(En milliers d'euros)</i>	30.06.2019	30.06.2018
Chiffre d'affaires net	791	872
Résultat opérationnel	(10 579)	(14 192)
Résultat net	(13 016)	(11 121)
Résultat global de la période	(13 025)	(11 046)
Résultat par action - en euros	(0,34)	(0,29)
Résultat dilué par action - en euros	(0,34)	(0,29)

Résultat opérationnel

Produits d'exploitation

<i>(En milliers d'euros)</i>	30.06.2019	30.06.2018
Chiffre d'affaires net	791	872
Autres produits	0	0
Total des produits d'exploitation	791	872

Les produits d'exploitation, exclusivement constitués du chiffre d'affaires lié à l'exploitation d'un médicament en médecine vétérinaire, se sont élevés au 30 juin 2019 à 791 K€, contre 872 K€ un an plus tôt, en baisse de 9,3%.

Charges opérationnelles

<i>(En milliers d'euros)</i>	30.06.2019	30.06.2018
Coût des ventes	121	45
Charges de commercialisation	551	530
Charges administratives	1 098	1 202
Charges de recherche et développement	9 600	13 287
Autres charges opérationnelles	0	0
Total des charges d'exploitation	11 370	15 064

Les charges opérationnelles se sont élevées au 30 juin 2019 à 11 370 K€ contre 15 064 K€ au 30 juin 2018, soit une baisse de 24,5 %.

Les charges de commercialisation sont stables (551 K€ au 30 juin 2019 contre 530 K€ au 30 juin 2018).

Les charges administratives ont baissé de 8,7 %, passant de 1 202 K€ au 30 juin 2018 à 1 098 K€ au 30 juin 2019.

Les frais de recherche et développement ont baissé de 27,8%, passant de 13 287 K€ au 30 juin 2018 à 9 600 K€ au 30 juin 2019. Cette variation s'explique par :

- La fin du recrutement dans un certain nombre d'études où le masitinib est développé, ce qui a entraîné une baisse des coûts cliniques (partenaires cliniques, hôpitaux, laboratoires,...)
- La rationalisation du portefeuille d'études afin de concentrer le programme clinique du masitinib sur les indications clés, ce qui a conduit à l'arrêt de certaines études

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel au 30 juin 2019 correspond à une perte de 10 579 K€, contre une perte de 14 192 K€ au 30 juin 2018, soit une baisse du déficit opérationnel de 3 613 K€ (25,5%).

Résultat financier

Le résultat financier au 30 juin 2019 est une perte de 2 434 K€ contre un gain de 3 076 K€ un an plus tôt.

Au 30 juin 2018, le gain de 3 076 K€ est principalement liée à la comptabilisation de la variation de juste valeur des passifs financiers. Cette variation a engendré un produit non récurrent et sans effet sur la trésorerie.

La perte de 2 434 K€ se décompose ainsi :

- ✓ Produits financiers : 42 K€. Les produits financiers sont principalement relatifs aux gains de change
- ✓ Charges financières : 2 476 K€. Les charges financières correspondent principalement aux :
 - Effets de change : 40 K€
 - A la comptabilisation de la variation de la juste valeur entre le 31 décembre 2018 et le 30 juin 2019 des actions de préférence issues de la conversion des emprunts obligataires en décembre 2016, soit 2 408 K€. Cette variation engendre une charge non récurrente et sans effet sur la trésorerie. La valorisation de ce passif financier est expliquée à la note 12.3 de l'annexe aux comptes consolidés du présent rapport.

Résultat net

La perte nette s'élève au 30 juin 2019 à 13 016 K€ contre 11 121 K€ au 30 juin 2018, en hausse de 17 %.

La variation du résultat net résulte des principaux effets suivants expliqués ci-dessus et résumés ainsi :

- ✓ L'amélioration du résultat opérationnel : +3 613 K€
- ✓ La variation du résultat financier, principalement liée à la comptabilisation de la charge non récurrente de la juste valeur des passifs financiers et sans effet sur la trésorerie.

Trésorerie et ressources en capitaux

Actif

Compte tenu du stade de développement des produits, les frais de développement ont été comptabilisés en charges, les perspectives de commercialisation étant difficiles à évaluer. Le montant immobilisé correspond essentiellement au coût d'enregistrement des brevets de la Société. Les frais d'enregistrement des brevets de la Société activés en valeurs nettes sont en légère baisse par rapport au 30 juin 2018 et s'élèvent à 1 546 K€ au 30 juin 2019.

En application d'IFRS 16, les contrats de locations d'une durée supérieure à 12 mois sont désormais reconnus à l'actif par la constatation d'un droit d'utilisation. Celui-ci s'élève à 1 527 K€ au 30 juin 2019.

Les stocks s'élèvent en valeur nette à 176 K€ au 30 juin 2019 contre 153 K€ au 31 décembre 2018.

Les créances clients sont stables et s'élèvent à 226 K€ au 30 juin 2019 contre 236 K€ au 31 décembre 2018.

Au 30 juin 2019, il n'existe pas d'actifs financiers courants.

Les actifs financiers correspondent à des instruments de trésorerie dont l'échéance est supérieure à trois mois. Au 30 juin 2019, aucun placement de trésorerie n'a une échéance supérieure à trois mois.

Les autres actifs courants sont passés de 8 764 K€ au 31 décembre 2018 à 11 793 K€ au 30 juin 2019 soit une hausse de 34,6 % sur la période (3 029 K€). Cette hausse résulte principalement de la comptabilisation du crédit d'impôt recherche au titre du premier semestre 2019 (2 496 K€) et de la provision de l'avance conditionnée à recevoir de BPIFrance (865 K€).

Le total de la trésorerie et des actifs courants s'élève à 14 915 K€ au 30 juin 2019 contre 20 712 K€ au 31 décembre 2018. Ce montant de trésorerie n'intègre pas les 5 647 K€ de remboursement de crédit impôt recherche 2018 versé par l'administration fiscale en juillet 2019.

Passif

Les financements utilisés par l'entreprise sont principalement constitués d'émissions d'actions et d'emprunts obligataires, et de diverses aides publiques (crédit d'impôt recherche, avances remboursables et subventions).

Le tableau ci-après retrace l'évolution des capitaux propres de la Société entre le 31 décembre 2018 et le 30 juin 2019.

<i>(En milliers d'euros) - Normes IFRS</i>	Capitaux propres de la société
Capitaux propres au 31 décembre 2018	(14 962)
Augmentations de capital et primes d'émission nettes des frais	0
Résultat global de la période	(13 025)
Options de conversion	0
Paievements fondés en actions	56
Capitaux propres au 30 juin 2019	(27 931)

Au 30 juin 2019, les capitaux propres du Groupe s'élèvent à – 27 931 K€.

Les passifs courants s'élèvent à 23 325 K€ au 30 juin 2019 contre 19 200 K€ à fin 2018, soit une augmentation de 21,5%.

Cette hausse de 4 125 K€ s'explique notamment par les effets suivants :

- l'augmentation des dettes fournisseurs : 1 539 K€
- l'augmentation des passifs financiers courants : 2 195 K€. Cette augmentation résulte de la conclusion d'un emprunt de 2,5 millions de dollars en juin 2019, emprunt totalement remboursé en août 2019.
- l'augmentation des provisions courantes : 129 K€
- la comptabilisation des obligations locatives (IFRS 16) : 318 K€

Les passifs non courants s'élèvent à 22 817 K€ au 30 juin 2019 contre 18 253 K€ au 31 décembre 2018, soit une augmentation de 4 564 K€ qui s'analyse ainsi :

- l'augmentation des avances conditionnées (865 K€)
- l'augmentation des instruments financiers (2 408 K€). La variation de ce poste est liée principalement à la variation de juste valeur des instruments financiers.
- la comptabilisation des obligations locatives (IFRS 16) : 1 225 K€

3 EVENEMENTS RECENTS DEPUIS LA FIN DU PREMIER SEMESTRE DE L'EXERCICE 2019

Validation du plan de développement clinique de la molécule AB8939 suite à la procédure réglementaire de Scientific Advice

AB8939 est une nouvelle molécule ciblant les microtubules qui se distingue des autres médicaments de cette classe car il s'agit d'un médicament synthétique, par opposition aux dérivés de la nature, et car il n'est pas transporté par la protéine PgP, ce qui lui permet de vaincre la multirésistance à l'action des médicaments (ce qui est un problème pour beaucoup de médicaments à base d'anthracycline utilisés dans le cadre d'un traitement standard contre la leucémie myéloïde aiguë).

La molécule AB8939 est d'abord développée dans la leucémie myéloïde aiguë car les cellules cancéreuses prolifèrent rapidement dans cette maladie. AB8939 est 100 fois plus puissant que la doxorubicine (adriamycine), qui est un médicament de référence dans la leucémie myéloïde aiguë. En outre, AB8939 n'est pas dégradé par l'enzyme myéloperoxydase, ce qui est un avantage par rapport aux vinca alcaloïdes (vincristine ou vinblastine).

L'Agence Européenne du Médicament (EMA) a validé le plan de développement clinique de la molécule AB8939 dans la leucémie myéloïde aiguë (AML) suite à la procédure de Scientific Advice et en particulier :

- Le design des études de phase 1/2
- Les critères d'efficacité à satisfaire pour l'EMA afin de permettre une procédure d'enregistrement accéléré sur la base d'une étude de phase 2 non contrôlée

Publication des résultats positifs de l'étude de phase 2/3 du masitinib dans la SLA dans la revue Amyotrophic Lateral Sclerosis and Frontotemporal Degeneration

Les résultats complets et examinés par des pairs de l'étude de phase 2/3 du masitinib dans la sclérose latérale amyotrophique (SLA) ont été publiés en juillet 2019 dans la revue Amyotrophic Lateral Sclerosis and Frontotemporal Degeneration (ALSFD).

Cette publication s'intitule "*Masitinib as an add-on therapy to riluzole in patients with amyotrophic lateral sclerosis: a randomized clinical trial*".

L'étude AB10015 était une étude de phase 2/3 en double aveugle, randomisée, contrôlée par placebo, du masitinib administré en association au riluzole pendant 48 semaines. Le critère d'évaluation principal était la variation du score ALSFRS-R après 48 semaines de traitement chez les patients recevant du masitinib et ayant une progression de leur score ALSFRS-R inférieure à 1,1 points/mois au moment de leur entrée dans l'étude.

L'étude AB10015 est positive sur le critère d'évaluation principal et a montré que le masitinib à la dose de 4,5 mg/kg/jour en association avec le riluzole était capable de ralentir de manière significative (p-value <0,05) la diminution du score ALSFRS-R de 27% par rapport au contrôle actif riluzole après 48 semaines de traitement.

La tolérance du produit était acceptable et en ligne avec le profil de risque connu du masitinib.

Placement privé

En août 2019, AB Science a réalisé un placement privé auprès d'actionnaires historiques, de personnes fortunées, ainsi que d'un fond américain.

Ce placement privé a donné lieu à l'émission de 2.263.054 actions ordinaires nouvelles via une augmentation de capital sans droit préférentiel de souscription, soit 5,9% des titres en circulation avant l'opération, ce qui représente une dilution de 5,6% pour les actionnaires existants.

Le prix du placement a été fixé à EUR 4,06 par action à l'issue d'une procédure accélérée de construction du livre d'ordres. Ce prix est égal à la moyenne pondérée des cours de l'action AB Science des trois dernières séances de bourse précédant la date de fixation du prix. Le produit net de l'émission pour AB Science est estimé à environ EUR 9,8 millions.

Deux bons de souscription d'actions pourront donner le droit d'acheter une action ordinaire supplémentaire à un prix d'exercice de EUR 5,50, ce qui représente une dilution potentielle supplémentaire de 2,7% pour les actionnaires existants.

Les bons de souscription pourront être exercés dans un délai de cinq ans à compter de leur émission et ne seront pas librement transférables. Ils ne seront pas cotés sur Euronext Paris. Si tous les bons de souscription sont exercés, AB Science percevrait un produit supplémentaire de EUR 6.7 millions.

Aucun autre événement postérieur à la clôture susceptible d'avoir un impact sur la situation financière du groupe n'est intervenu depuis la clôture.

4 DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES POUR LES SIX MOIS RESTANTS DE L'EXERCICE

Outre les principaux risques et incertitudes décrits au chapitre 5 du rapport financier annuel au 31 décembre 2018. La Société est exposée aux risques et incertitudes suivants liés aux résultats des études cliniques.

Les prochaines échéances cliniques anticipées sont :

- Analyse finale pour la phase 3 dans l'asthme sévère non-contrôlé par les corticostéroïdes oraux
- Analyse finale pour la phase 2/3 dans les formes progressives primaires et secondaires de la sclérose en plaques
- Analyse finale pour la phase 2/3 dans la maladie d'Alzheimer

5 EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DU GROUPE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

En 2019, l'entreprise a poursuivi et amplifié les actions de transformation de la conduite de ses études cliniques afin de garantir le respect des bonnes pratiques cliniques.

AB Science continue à allouer la majeure partie de ses ressources à la poursuite du développement du masitinib, la molécule la plus avancée de la société, avec notamment l'initiation des études confirmatoires dans la SLA et dans la mastocytose.

La Société a par ailleurs continué à investir dans les activités de drug discovery afin d'alimenter son portefeuille de molécules. AB Science anticipe d'initier une phase 1/2 dans les leucémies myéloïdes aigues réfractaires avec une nouvelle molécule développée par AB Science (AB8939).

6 PARTIES LIEES

Les transactions avec les parties liées sont mentionnées dans les notes annexes aux comptes consolidés semestriels condensés (cf. paragraphe 20). Il n'y a pas eu de modification affectant les transactions entre parties liées depuis la clôture annuelle 2018 qui pourrait influencer significativement sur la situation financière ou les résultats du groupe durant les six premiers mois de l'exercice en cours.

C. COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS CONDENSES IFRS AU 30 JUIN 2019

Table des matières

ETAT CONDENSE DE LA SITUATION FINANCIERE AU 30 JUIN 2019	11
ETAT CONDENSE DU RESULTAT GLOBAL ARRETE AU 30 JUIN 2019	12
TABLEAU CONSOLIDE CONDENSE DES FLUX DE TRESORERIE	13
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES CONDENSES AU 30 JUIN 2019	14
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS CONDENSES ARRETES AU 30 JUIN 2019	15
1 Entité présentant les états financiers	15
2 Base de préparation.....	15
2.1 Déclaration de conformité et principes comptables	15
2.2 Recours à des estimations et aux jugements	16
3 Gestion des risques financiers	16
4 Droits d'utilisation	17
5 Stocks.....	17
6 Clients et comptes rattachés	17
7 Autres actifs courants et non courants.....	17
8 Actifs financiers courants et non courants	18
8.1. Détail des actifs financiers.....	18
8.2. Variation des actifs financiers.....	18
9 Trésorerie et équivalents trésorerie	18
10 Capital social.....	19
11 Provisions	19
12 Passifs financiers	20
12.1. Répartition courant / non courant	20
12.2. Avances conditionnées et remboursables	20
12.3. Autres passifs financiers.....	21
13 Autres passifs courants et non courants	22
14 Obligations locatives.....	22
15 Chiffre d'affaires	22
16 Subventions et financements publics	22
16.1. Subventions et financements conditionnés.....	22
16.2. Crédit d'impôt recherche.....	22
17 Charges de personnel	23
17.1. Effectifs	23
17.2. Charges de personnel.....	23
18 Paiements fondés sur des actions	23
18.1. Plans d'options de souscription d'actions.....	24
18.2. Plan de Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise	26
18.3. Plan des actions de préférence gratuites	29
19 Résultats par action.....	30
19.1. Résultat de base par action	30
19.2. Résultat dilué par action	30
20 Parties liées	30
21 Engagements hors bilan	31
22 Evénements postérieurs à la clôture.....	32

ETAT CONDENSE DE LA SITUATION FINANCIERE AU 30 JUIN 2019

Actif (en milliers d'euros)	Note	30/06/2019	31/12/2018
Immobilisations incorporelles		1 574	1 572
Immobilisations corporelles		126	153
Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location	4	1 527	
Actifs financiers non courants	8	69	54
Autres actifs non courants	7	0	0
Impôts différés		0	0
Actifs non courants		3 296	1 779
Stocks	5	176	153
Créances clients	6	226	236
Actifs financiers courants	8	0	0
Autres actifs courants	7	11 793	8 764
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9	2 721	11 560
Actifs courants		14 915	20 712
TOTAL DE L'ACTIF		18 212	22 491

Passif (en milliers d'euros)	Note	30/06/2019	31/12/2018
Capital	10	411	411
Primes		193 271	193 271
Réserves de conversion		(67)	(63)
Autres réserves et résultats		(221 545)	(208 580)
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société		(27 931)	(14 962)
Participations ne donnant pas le contrôle			
Capitaux propres		(27 931)	(14 962)
Provisions non courantes	11	787	718
Passifs financiers non courants	12	20 805	17 535
Autres passifs non courants	13	0	0
Obligations locatives non courantes	14	1 225	0
Impôts différés		0	0
Passifs non courants		22 817	18 253
Provisions courantes	11	274	145
Dettes fournisseurs		16 575	15 036
Passifs financiers courants	12	2 206	11
Dettes d'impôt exigible		0	0
Obligations locatives courantes	14	318	0
Autres passifs courants	13	3 952	4 008
Passifs courants		23 325	19 200
TOTAL DU PASSIF		18 212	22 491

ETAT CONDENSE DU RESULTAT GLOBAL ARRETE AU 30 JUIN 2019

	Note	30/06/2019	30/06/2018
Chiffre d'affaires net	15	791	872
Autres produits opérationnels		0	0
Total des produits		791	872
Coût des ventes		(121)	(45)
Charges de commercialisation		(551)	(530)
Charges administratives		(1 098)	(1 202)
Charges de recherche et développement		(9 600)	(13 287)
Autres charges opérationnelles		-	-
Résultat opérationnel		(10 579)	(14 192)
Produits financiers		42	3 121
Charges financières		(2 476)	(45)
Résultat financier		(2 434)	3 076
Charge d'impôt		(4)	(5)
Résultat net		(13 016)	(11 121)
Autres éléments du Résultat global			
Eléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat :			
- Ecart actuariels		(4)	80
Eléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat :			
- Ecart de change - activités à l'étranger		(5)	(5)
Autres éléments du Résultat global de la période nets d'impôt		(9)	75
Résultat global de la période		(13 025)	(11 046)
Résultat net de la période attribuable aux :			
- Participations ne donnant pas le contrôle		-	-
- Propriétaires de la société		(13 016)	(11 121)
Résultat global de la période attribuable aux :			
- Participations ne donnant pas le contrôle		-	-
- Propriétaires de la société		(13 025)	(11 046)
Résultat net par action - en euros	19	(0,34)	(0,29)
Résultat net dilué par action - en euros	19	(0,34)	(0,29)

TABLEAU CONSOLIDE CONDENSE DES FLUX DE TRESORERIE

	30/06/2019	30/06/2018
Résultat net	(13 016)	(11 121)
- Elimination des amortissements et provisions	568	349
- Elimination des résultats de cessions	0	0
- Charges et produits calculés liés aux paiements en actions	56	76
- Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie	2 236	(3 078)
- Elimination de la charge / produit d'impôt	0	0
- Elimination de la variation d'impôt différé	0	0
- Incidence de la variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	(694)	(3 790)
- Produits et charges d'intérêts	38	(19)
- Flux de trésorerie générés par l'activité avant impôt et intérêts	(10 812)	(17 582)
- Impôts payés / reçus	0	0
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	(10 812)	(17 582)
Acquisitions d'immobilisations	(177)	(151)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	0	0
Acquisitions d'actifs financiers	0	0
Produits de cession d'actifs financiers	0	0
Variation des prêts et avances consentis	0	0
Intérêts financiers reçus / (versés)	(39)	8
Autres flux liés aux opérations d'investissement	0	0
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(217)	(142)
Dividendes versés		
Augmentation (Réduction) de capital	0	50
Emission d'emprunts et encaissements d'avances conditionnées	2 197	0
Remboursements d'emprunts et d'avances conditionnées	(3)	0
Autres flux liés aux opérations de financement	0	0
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	2 194	50
Incidence des variations de change	(5)	(5)
Incidence des actifs destinés à être cédés	0	0
Incidence des changements de principes comptables	0	0
Variation de trésorerie par les flux	(8 839)	(17 679)
Trésorerie et équivalents de trésorerie d'ouverture	11 560	38 789
Trésorerie et équivalents de trésorerie de clôture	2 721	21 109
Variation de trésorerie et équivalents de trésorerie par les soldes	(8 839)	(17 679)

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES CONDENSES AU 30 JUIN 2019

(en milliers d'euros)

	Capital Social	Primes d'émission	Réserves de Conversion	Autres réserves et résultat	Total	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
AU 1er JANVIER 2019	411	193 271	(63)	(208 580)	(14 962)	0	(14 962)
Résultat net de la période				(13 016)	(13 016)		(13 016)
Autres éléments du résultat global			(5)	(4)	(9)		(9)
Résultat global de la période	0	0	(5)	(13 020)	(13 025)		(13 025)
<i>Augmentation de capital</i>	0	0			0		0
<i>Paielements fondés en actions relatifs au personnel</i>				56	56		56
<i>Paielements fondés en actions - autre</i>		0		0	0		0
Total des transactions avec les actionnaires	0	0	0	56	56		56
AU 30 JUIN 2019	411	193 271	(67)	(221 543)	(27 931)	0	(27 931)

(en milliers d'euros)

	Capital Social	Primes d'émission	Réserves de Conversion	Autres réserves et résultat	Total	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
AU 1er JANVIER 2018	410	193 284	(55)	(182 903)	10 735	0	10 735
Résultat net de la période				(26 061)	(26 061)		(26 061)
Autres éléments du résultat global			(7)	161	154		154
Résultat global de la période	0	0	(7)	(25 900)	(25 907)		(25 907)
<i>Augmentation de capital</i>	0	60			61		61
<i>Paielements fondés en actions relatifs au personnel</i>				149	149		149
<i>Paielements fondés en actions - autre</i>		(73)		73	0		0
Total des transactions avec les actionnaires	0	(13)	0	223	210		210
AU 31 DECEMBRE 2018	411	193 271	(63)	(208 580)	(14 962)	0	(14 962)

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS CONDENSES ARRETES AU 30 JUIN 2019

1 Entité présentant les états financiers

AB Science est une entreprise qui est domiciliée en France. Le siège social de la Société est situé à Paris.

Les états financiers consolidés condensés de la Société pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 30 juin 2019 comprennent la Société et ses deux filiales, détenues à 100%, l'une située aux Etats-Unis et créée en juillet 2008 et la seconde située au Canada, créée en avril 2017 et dont l'activité a débuté en juillet 2018 (l'ensemble désigné comme « le Groupe » et chacune individuellement comme « les entités du Groupe »). L'activité du Groupe consiste à rechercher, développer, et commercialiser des inhibiteurs de protéines kinases (IPK), une nouvelle classe de molécules thérapeutiques ciblées agissant en modifiant les voies de signalisation au sein des cellules. Les pathologies visées par la Société avec ces IPK sont des pathologies à fort besoin médical et non satisfait, dans les cancers, les maladies inflammatoires et les maladies du système nerveux central, aussi bien en médecine humaine qu'en médecine vétérinaire.

2 Base de préparation

2.1 Déclaration de conformité et principes comptables

Les états financiers consolidés condensés pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 30 juin 2019 ont été établis en conformité avec les IFRS telles qu'adoptées dans l'Union Européenne. L'ensemble des textes adoptés par l'Union européenne est disponible sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm.

A ce titre, ils doivent être lus conjointement avec les états financiers consolidés du groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Ces états financiers consolidés condensés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 30 septembre 2019.

Ces méthodes sont identiques à celles utilisées par le Groupe au 31 décembre 2018, à l'exception des normes, interprétations et amendements adoptés par l'Union Européenne et applicables pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019 :

- La norme IFRS 16 – Contrats de location – Le Groupe est locataire de ses bureaux. Précédemment, chaque contrat de location était qualifié soit de location-financement, soit de location simple avec un traitement comptable propre à chaque catégorie. En application d'IFRS 16, tous les contrats de location sont désormais reconnus à l'actif par la constatation d'un droit d'utilisation et au passif par une dette correspondant à la valeur actualisée des paiements futurs. La durée de location est définie contrat par contrat et correspond à la période ferme de l'engagement. Les loyers des contrats correspondant à un actif de faible valeur unitaire ou à une location de courte durée (inférieure à 12 mois) ont été comptabilisés directement en charges.
- L'interprétation IFRIC 23 « Incertitude relative au traitement des impôts sur le résultat » applicable pour les exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2019 a été adoptée par l'Union européenne le 23 octobre 2018. Cette interprétation n'a pas d'impact dans les comptes d'AB Science.
- En outre, les textes suivants sont également sans impact sur les comptes du Groupe :
- Amendements à IAS 19 « Avantages du personnel » : « Modification, réduction ou liquidation de régime » adoptés le 13 mars 2019 ;
- Amendements à IAS 28 « Participations dans des entreprises associées » : « Intérêts à long terme dans une entreprise associée ou une coentreprise » adoptés le 8 février 2019 ;
- Amendements à IFRS 9 « Instruments financiers » : « Clauses de remboursement anticipé avec une pénalité symétrique », adoptés le 23 mars 2019 ;
- Améliorations annuelles des IFRS cycle 2015 - 2017 adoptées le 13 mars 2019.

Au 30 juin 2019, le groupe présente une trésorerie de 2.7 M€ (soit les rubriques « Trésorerie et équivalent de trésorerie et actifs financiers courants »), telles que détaillées au chapitre 9 l'annexe aux comptes consolidés semestriels, pour un endettement courant de 23.3 M€ et des créances courantes de 12 M€, dont 5.8 M€ de crédit d'impôt recherche encaissé sur juillet 2019 et 2,4 M€ de crédit d'impôt recherche 2019.

En août 2019, le Groupe a réalisé une augmentation de capital par placement privé d'un montant de 9.7 M€

A la date de clôture, le financement de l'exploitation au cours des douze prochains mois est conditionné au remboursement ou au préfinancement du crédit d'impôt recherche 2019.

A la date d'arrêté des comptes, malgré l'absence d'engagement formel sur la réalisation effective de cette opération de financement, les comptes ont été arrêtés en application du principe de continuité d'exploitation.

2.2 Recours à des estimations et aux jugements

La préparation des états financiers nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés intermédiaires condensés, les jugements significatifs exercés par la direction pour appliquer les méthodes comptables du groupe et les sources principales d'incertitude relatives aux estimations sont identiques à ceux décrits dans les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

3 Gestion des risques financiers

Le Groupe est exposé aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

- Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients et des titres de placement.

D'une part, le Groupe n'est pas encore entré dans une phase de commercialisation active. Il n'a donc pas de créances significatives envers des clients. D'autre part, il limite son exposition au risque de crédit en investissant notamment dans des titres liquides (dépôts à terme). La Direction ne s'attend pas à ce qu'une contrepartie fasse défaut.

- Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe.

Généralement, le Groupe s'assure qu'il dispose d'une situation de trésorerie suffisante pour faire face aux dépenses opérationnelles attendues à court terme.

Le Groupe finance ses activités par des augmentations de capital au fur et à mesure des besoins nécessaires à la continuation des programmes de recherche, ainsi que par des aides et subventions versées par des organismes finançant la Recherche Scientifique en France.

La capacité du Groupe à obtenir les financements nécessaires à la poursuite de son activité reste ainsi dépendante de l'avancement de ses programmes de recherche et des conditions de marchés.

- Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêt et les prix des instruments de capitaux propres, affectent le résultat du Groupe ou de la valeur des instruments financiers détenus. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans les limites acceptables, tout en optimisant le couple rentabilité / risque.

- Risque de change

Le risque de change du Groupe est atténué par le fait que les dépenses de recherches et développement sont générées dans les mêmes devises (USD, Euro) que les principaux flux de revenus anticipés (territoire des Etats-Unis et de l'Union Européenne).

- Risque de taux

Le groupe n'est pas significativement exposé au risque de taux d'intérêt dans la mesure où il n'a à ce jour qu'un recours limité aux établissements financiers pour assurer le financement de son activité.

- Risque de capital

Dans le cadre de sa gestion du capital, la Société a pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation en n'exposant pas ses actionnaires à un risque de dilution inapproprié.

4 Droits d'utilisation

Les droits d'utilisations sont relatifs aux contrats de location et s'analysent ainsi :

(En milliers d'euros)	30.06.2019	31.12.2018
Première application d'IFRS 16	1 700	-
Entrées d'actif	0	-
Dotations aux amortissements	(172)	-
Résiliations	0	-
TOTAL	1 527	-

5 Stocks

Les stocks s'élèvent à 176 K€ au 30 juin 2019 contre 153 K€ au 31 décembre 2018 et s'analysent ainsi :

(en K€ et en valeurs nettes)	30.06.2019	31.12.2018
Stocks de matières premières et principes actifs	0	0
Stocks de produits intermédiaires	160	142
Stocks de produits finis	16	10
Total stocks	176	153

6 Clients et comptes rattachés

Ce poste s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	30.06.2019	31.12.2018
Autres créances clients	226	236
Dépréciation	0	0
Créances clients - net	226	236

7 Autres actifs courants et non courants

Les autres actifs courants et non courants s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	30.06.2019		31.12.2018	
	Non courants	Courants	Non courants	Courants
Crédits d'impôt recherche et CICE (1)	-	8 175	-	5 818

Créances de TVA	-	1 689	-	1 878
Subventions à recevoir (2)	-	70	-	70
Fournisseurs débiteurs	-	190	-	162
Autres créances (3)	-	225	-	200
Avances conditionnées à recevoir (4)	-	865	-	-
Charges Constatées d'avance	-	579	-	636
TOTAL	0	11 793	0	8 764

(1) Le montant total de la créance envers l'administration fiscale au 30 juin 2019 s'élève à 8 175 K€ et est relatif au :

- ✓ crédit d'impôt recherche relatif au 1^{er} semestre 2019 : 2 496 K€
- ✓ crédit d'impôt recherche relatif à l'année 2018 : 5 679 K€ (qui a été remboursé en juillet 2019)

(2) Subventions à recevoir : les subventions à recevoir sont inscrites à l'actif lorsque les conditions fixées pour leur versement sont substantiellement remplies.

(3) Les autres créances comprennent notamment des avoirs à recevoir des fournisseurs et des avances faites au personnel.

(4) Il s'agit de la provision de l'avance conditionnée à recevoir de BPIFrance dans le cadre d'un projet de développement clinique au titre des dépenses encourues sur l'exercice.

8 Actifs financiers courants et non courants

8.1. Détail des actifs financiers

Les actifs financiers courants et non courants s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	30.06.2019		31.12.2018	
	Actifs financiers non courants	Actifs financiers courants	Actifs financiers non courants	Actifs financiers courants
Autres	69		54	
TOTAL	69	0	54	0

Les actifs financiers non courants concernent des dépôts versés en garantie des loyers.

8.2. Variation des actifs financiers

Au 30 juin 2019 :

(En milliers d'euros)	01.01.2019	Augmentations	Diminutions	Autres	30.06.2019
Autres	54	15	0		69
Actifs financiers	54	15	0	0	69

Au 31 décembre 2018 :

(En milliers d'euros)	01.01.2018	Augmentations	Diminutions	Autres	31.12.2018
Autres	47	12	5		54
Actifs financiers	47	12	5	0	54

9 Trésorerie et équivalents trésorerie

Trésorerie nette à l'ouverture :

(En milliers d'euros)	01.01.2019	01.01.2018
Disponibilités	5 559	28 788

Dépôts à terme	6 000	10 001
Trésorerie et équivalents de trésorerie au bilan	11 560	38 789
Découverts bancaires	0	0
Trésorerie et équivalent de trésorerie du tableau de flux de trésorerie	11 560	38 789

Trésorerie nette à la clôture :

(En milliers d'euros)	30.06.2019	31.12.2018
Disponibilités	2 721	5 559
Dépôts à terme	0	6 000
Trésorerie et équivalents de trésorerie au bilan	2 721	11 560
Découverts bancaires	0	0
Trésorerie et équivalent de trésorerie du tableau de flux de trésorerie	2 721	11 560

Pour rappel, ne sont intégrés en Trésorerie et équivalents de trésorerie que les dépôts à terme de maturité inférieure ou égale à trois mois à compter de la date d'acquisition. Les dépôts à terme de maturité supérieure à trois mois sont classés en Actifs financiers.

10 Capital social

Au cours du premier semestre 2019, il n'y a pas eu de mouvements relatifs au capital.

Au 30 juin 2019, la situation est la suivante :

(en euros)	Nombre d'actions	dont Actions ordinaires (catégorie A)	dont Actions de préférence convertibles en actions ordinaires (catégorie B)	dont Actions de préférence 2016 (catégorie C)	Valeur nominale	Capital social
Capital social au 30 juin 2019	41 597 243	41 030 379	41 458	0	0,01	410 718,37

Ces totaux s'entendent hors Bons de Souscription d'Actions (« BSA »), Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise (« BSPCE ») et options de souscription octroyés à certains investisseurs et à certaines personnes physiques, notamment salariées de la Société.

Par ailleurs, le capital du Groupe AB Science, qui s'élève à 410 718,37 euros au 30 juin 2019, tient compte du reclassement du montant de l'augmentation de capital liée à l'émission des actions de préférence en passifs financiers, comptabilisé à tort en capital social en 2016 (5 254,06 euros).

Lors de l'Assemblée Générale du 31 décembre 2009 un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire, étant précisé que le point de départ de ce délai de deux ans ne saurait être à une date antérieure au 1er avril 2010. Ce droit est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit.

Au 30 juin 2019, le capital du Groupe AB Science est composé de 41 597 243 actions dont 18 882 371 actions ont un droit de vote double.

11 Provisions

Le poste Provisions se décompose comme suit :

	30.06.2019	31.12.2018
--	------------	------------

(En milliers d'euros)	Non courantes	Courantes	Total	Non courantes	Courantes	Total
Litiges		274	274		145	145
Provision pour avantages au personnel	787		787	718		718
TOTAL	787	274	1 061	718	145	863

La provision pour litiges d'un montant global de 274 K€ au 30 juin 2019 est principalement relative à trois litiges prudhommaux nés de la rupture des contrats de travail.

La provision pour avantages au personnel correspond à la provision pour indemnités de départ à la retraite dont bénéficient les salariés du Groupe. Aucun fonds n'a été constitué pour couvrir l'engagement correspondant.

12 Passifs financiers

12.1. Répartition courant / non courant

La répartition entre les passifs financiers courants et non courants se présente comme suit :

(En milliers d'euros)	30.06.2019		31.12.18	
	Non courants	Courants	Non courants	Courants
Avances conditionnées	10 197	0	9 331	0
Ligne de crédit/emprunt	8	6	11	6
Autres passifs financiers et instruments financiers	10 601	2 197	8 193	0
Intérêts courus à payer		3		5
Passifs financiers	20 805	2 206	17 535	11

La variation des passifs financiers courants (+2 195k€) est principalement relative à la conclusion d'un emprunt de 2,5 millions de dollars en juin 2019, emprunt totalement remboursé en août 2019.

Variation des passifs financiers non courants

Au 30 juin 2019 :

(En milliers d'euros)	31.12.18	Encaissements / à recevoir	Remboursement/abandon	Reclassements LT/CT	Effet d'actualisation	30.06.19
Non courant	9 331	865				10 196
Courant	0					0

Au 31 décembre 2018

(En milliers d'euros)	31.12.17	Encaissements/ à recevoir	Remboursement/abandon	Reclassements LT/CT	Effet d'actualisation	31.12.18
Non courant	9 331					9 331
Courant	0					0

12.2. Avances conditionnées et remboursables

Les avances conditionnées reçues sont destinées à financer des programmes de recherche définis. Ces avances, soumises ou non à intérêts, sont remboursables en cas de succès du programme qui a bénéficié de l'aide. En cas d'échec, elles sont requalifiées en subventions et reprises immédiatement en résultat.

Echéancier des avances conditionnées et remboursables

Au 30 juin 2019 :

(En milliers d'euros)	30.06.19	Inférieur à 1 an	à 2 ans	à 3 ans	à 4 ans	à 5 ans	Au-delà de 5 ans (*)
Total avances	10 196						10 196

(*) cette présentation repose sur une condition exposée en paragraphe 21

Au 31 décembre 2018 :

(En milliers d'euros)	31.12.18	Inférieur à 1 an	à 2 ans	à 3 ans	à 4 ans	à 5 ans	Au-delà de 5 ans
Total avances	9 331						9 331

12.3. Autres passifs financiers

Les emprunts obligataires autorisés par le Conseil d'Administration du 24 mai 2013 faisant usage de la délégation donnée par l'assemblée générale du 30 mars 2012, souscrits et libérés début juin 2013, d'une valeur nominale de 12,3 millions d'euros, ont été transformés en décembre 2016 en actions de préférence (525 406 actions de préférence de catégorie C) et en différentes catégories de BSA. Ces actions de préférence et BSA revêtent la définition d'instruments de dette et sont ainsi comptabilisés en passifs financiers.

Ces instruments sont évalués à la juste valeur à chaque clôture, la variation de juste valeur étant comptabilisée en résultat financier. Ils sont classés en niveau 3 car ils sont évalués en utilisant des modèles d'évaluation (méthode d'évaluation par procédure de Monte-Carlo pour les actions de préférence et méthode d'évaluation par utilisation de la formule de Black & Scholes pour les BSA) qui utilisent notamment des données de marché non observables (volatilité du cours de l'action de la société).

Les principales hypothèses retenues pour l'évaluation de ces instruments sont les suivantes :

- Le cours de l'action à la clôture
- Le taux d'intérêt sans risque (euribor pour les maturités inférieures à un an et euro swap pour les maturités supérieures à un an)
- La volatilité historique (base 60%) avec prise en compte d'un « smile » de volatilité pour l'évaluation des actions de préférence
- Dividendes (nuls)

Les hypothèses ayant la plus forte influence sur la valorisation de ces instruments sont la volatilité (une hausse de la volatilité entraînant une hausse de la valorisation) et l'évolution du cours de l'action à la clôture (une diminution de ce cours ayant un impact à la baisse sur la valorisation). L'analyse de sensibilité ci-dessous illustre l'impact de la variation de ces deux variables sur la juste valeur de ces instruments :

Volatilité	Valeur totale (€)	Cours de référence (€)	Valeur totale (€)
45%	11 044 000	4,00	9 700 000
50%	10 826 000	10,00	13 972 000
55%	10 596 000	16,00	14 799 000
60%	10 349 000	22,00	15 390 000
65%	10 117 000		

Au 30 juin 2019, leur juste valeur est de 10 millions d'euros. La variation de juste valeur comptabilisée en résultat financier s'élève à 2,4 millions d'euros.

13 Autres passifs courants et non courants

Les autres passifs courants et non courants se décomposent comme suit :

(En milliers d'euros)	30.06.19		31.12.18	
	Non courants	Courants	Non courants	Courants
Dettes sociales	-	3 368	-	3 397
Dettes fiscales	-	523	-	581
Autres dettes	-	61	-	30
TOTAL	-	3 952	-	4 008

Les dettes sociales comprennent notamment les provisions pour congés payés et les charges sociales correspondantes, les primes envers les salariés ainsi que les cotisations dues aux différents organismes sociaux.

14 Obligations locatives

Les obligations locatives sont relatives à l'application de la norme IFRS 16 et se décomposent ainsi :

(En milliers d'euros)	30.06.2019		31.12.2018	
	Non courants	Courants	Non courants	Courants
Obligations locatives	1 225	318	-	-
TOTAL	1 225	318	-	-

15 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la Société lié à l'exploitation commerciale du masitinib en médecine vétérinaire s'élève à 791 K€.

16 Subventions et financements publics

La Société reçoit des aides de l'Etat français, de l'Union Européenne et des collectivités publiques locales françaises sous plusieurs formes :

- Avances conditionnées remboursables sous certaines conditions,
- Subventions d'exploitation, et
- Crédits d'impôt recherche.

16.1. Subventions et financements conditionnés

Les avances conditionnées sont présentées dans la Note 12.2 Passifs financiers.

16.2. Crédit d'impôt recherche

La Société bénéficie des dispositions du Code Général des Impôts relatives au crédit d'impôt recherche. Le crédit d'impôt recherche est comptabilisé en déduction des dépenses de recherche éligibles au cours de l'année à laquelle se rattachent ces dépenses.

Le tableau suivant présente l'évolution du crédit d'impôt recherche comptabilisé en résultat :

(En milliers d'euros)	30.06.19	30.06.18
Crédit d'Impôt Recherche 2019	2 496	

Crédit d'Impôt Recherche 2018		3 006
TOTAL	2 496	3 006

17 Charges de personnel

17.1. Effectifs

Le Groupe emploie 109 personnes (dont 3 dans la filiale américaine et 1 dans la filiale canadienne, personnes dédiées à la recherche clinique) au 30 juin 2019 contre 123 personnes au 30 juin 2018.

Les effectifs se répartissent de la façon suivante :

	30.06.2019	30.06.2018
Département Commercial	6	7
Département Drug Discovery et clinique	93	106
Département Direction & Gestion	10	10
TOTAL	109	123

17.2. Charges de personnel

Les charges de personnel comptabilisées au sein du compte de résultat recouvrent les éléments indiqués ci-après :

<i>(En milliers d'euros)</i>	30.06.2019	30.06.2018
Salaires et traitements	3 885	3 575
Charges sociales	1 354	1 525
Paievements en actions	56	76
Charges de personnel	5 295	5 176

Ces charges sont ventilées dans le compte de résultat comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	30.06.2019	30.06.2018
Charges de commercialisation	229	159
Charges administratives	489	494
Charges de recherche et développement	4 577	4 523
Charges de personnel	5 295	5 176

La Société a mis en place un accord de participation en décembre 2008 qui ne donne à ce jour lieu à aucun versement aux salariés en raison de l'existence d'un déficit fiscal.

18 Paiements fondés sur des actions

La charge comptable relative au 1^{er} semestre 2019 liée à l'ensemble des paiements sur base d'actions s'analyse comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	30.06.2019	30.06.2018
Plans de stock-options	8	10
Plans de BSPCE et BSA	10	10
Plan AGAP	38	56
Total	56	76

18.1. Plans d'options de souscription d'actions

Le tableau ci-après présente les principales caractéristiques des plans en cours d'acquisition :

	PLANS									
	SO33C	SO10A	SO10B	SO10C	SO4A	SO4B	SO5A	SO4C	SO5B	SO5C
Date d'octroi par le Conseil d'administration	15/09/2009	18/03/2010	03/02/2010	03/02/2010	01/07/2010	29/10/2010	29/10/2010	03/09/2011	03/09/2011	17/02/2012
Date d'acquisition des droits	15/09/2012	18/03/2014	03/02/2013	03/02/2013	01/07/2014	29/10/2014	29/10/2014	03/09/2015	03/09/2015	17/02/2016
Maturité du plan	15/09/2019	18/03/2020	03/02/2020	03/02/2020	30/06/2020	28/10/2020	28/10/2020	02/09/2021	02/09/2021	16/02/2022
Nombre d'options attribuées	112	290000	10	9	5985	4015	97472	1334	102102	14000
Rapport options / actions (de valeur nominale 0,01 €)	1000	1	1000	1000	1	1	1	1	1	1
Prix d'exercice (en euros)	7680,00	15,61	12280,00	12280,00	12,65	12,65	12,65	7,14	7,14	12,25
Conditions de performance	N/A	Oui	Oui	N/A						

	PLANS									
	SO4D	SO5D	SO5E	SO6A	SO6B	SO6C	SO6D	SO6E	SO7A	SO9A
Date d'octroi par le Conseil d'administration	30/08/2012	17/02/2012	26/02/2013	14/05/2014	29/08/2014	24/04/2015	06/10/2015	28/04/2016	30/04/2018	06/12/2018
Date d'acquisition des droits	30/08/2016	17/02/2016	26/02/2017	14/05/2018	29/08/2018	24/04/2019	06/10/2019	28/04/2020	30/04/2022	06/12/2022
Maturité du plan	28/08/2022	16/02/2022	26/02/2023	13/05/2024	28/08/2024	23/04/2025	05/10/2025	27/04/2026	30/04/2028	06/12/2028
Nombre d'options attribuées	1373	196466	1500	116335	10875	79940	15550	110640	53000	25120
Rapport options / actions (de valeur nominale 0,01 €)	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Prix d'exercice (en euros)	10,18	10,18	16,89	11,96	10,03	15,8	13,01	17,29	12,65	12,00
Conditions de performance	N/A									

	PLANS	
	SO19A	SO19B
Date d'octroi par le Conseil d'administration	20/05/2019	10/07/2019
Date d'acquisition des droits	31/07/2019	31/07/2019
Maturité du plan	31/10/2022	31/10/2022
Nombre d'options attribuées	274000	59000
Rapport options / actions (de valeur nominale 0,01 €)	1	1
Prix d'exercice (<i>en euros</i>)	12	12
Conditions de performance	Oui	Oui

Valorisation des plans :

<i>(en milliers d'euros)</i>	SO6A	SO6B	SO6C	SO6D	SO6E	SO7A	SO9A	SO2019A	SO2019B	TOTAL
Valorisation initiale	33,5	2,0	25,5	3,6	28,1	1,3	0,4	2,7	0,6	350,8
Charge comptable 30 juin 2019			2,0	0,4	3,5	0,2	0,1	1,8	-	8
Charge comptable 30 juin 2018	3,1	0,3	3,2	0,4	3,5	0,1				10,4

<i>Principales hypothèses</i>	SO6A	SO6B	SO6C	SO6D	SO6E	SO7A	SO9A	SO2019A	SO2019B
Valeur du sous-jacent	11,96 €	8,84 €	15,80 €	12,09 €	19,21 €	4,92 €	3,73 €	4,69 €	4,69 €
Prix d'exercice	11,96 €	10,03 €	15,80 €	13,01 €	17,29 €	12,65 €	12,00 €	12,00 €	12,00 €
Volatilité attendue	35,00%	35,00%	35,00%	35,00%	35,00%	60,00%	60,00%	50,00%	50,00%
Durée de vie moyenne de l'option (<i>en années</i>)	7	7	7	7	7	7	7	7	7
Turnover	32,3%	32,3%	33,7%	33,7%	38,3%	46,2%	46,1%	N/A	N/A
Taux d'actualisation	0,5%	0,2%	-0,1%	0,0%	-0,2%	-0,1%	-0,3%	-0,09%	-0,09%
Juste valeur option*	4,42 €	2,86 €	5,65 €	4,07 €	7,44 €	1,82 €	1,20 €	0,01 €	0,01 €

18.2. Plan de Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise

Caractéristiques des plans

	PLANS POSTERIEURS AU 07/11/2002 OU VESTANT APRES LE 01/01/2007								
	BCE2007-A	BCE2007-B	BCE2008-A	BCE2008-B	BCE2008-C	BCE2008-D	BCE2010-A	BCE2012	BCE2013
Date d'octroi par le Conseil d'administration	17/06/2008	16/12/2008	13/01/2009	13/01/2009	19/11/2009	03/02/2010	03/02/2010	30/08/2012	22/04/2013
Nombre d'options attribuées	1191	379	321	330 (au max.)	185	15	72588	3158636	40554
Rapport options / actions (valeur nominale 0,01€)	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1	1	1
Conditions d'acquisition :									
<i>Conditions de performance</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>
Maturité du plan	31/12/2027	31/12/2027	31/12/2027	31/12/2027	31/12/2027	31/12/2027	31/12/2027	31/12/2027	31/12/2027
Prix d'exercice (<i>en euros</i>)	7680,00	7680,00	7680,00	7680,00	7680,00	12280,00	12,28	12,50	18,74

Plans de Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise

Caractéristiques des plans BCE2007A à BCE2010A:

Les conditions d'exercice des plans de BCE2007A à BCE2010A sont satisfaites. Ces bons sont exerçables jusqu'au 31 décembre 2027.

Caractéristiques des plans BCE2012 et BCE2013 :

- le droit des bénéficiaires d'exercer les BCE sera soumis à la réalisation des conditions suivantes :
 - Pour chaque allocataire, l'exercice de 50% des BCE est conditionné à la réalisation d'objectifs opérationnels, et l'exercice de 50% des BCE est conditionné à la réalisation d'objectifs de chiffre d'affaires, définis comme suit:
 - i. L'exercice de 5% des BCE est conditionné à l'initiation d'une étude clinique confirmatoire, marquée par l'inclusion du premier patient ; le nombre de BCE rendu exerçable au titre de l'initiation d'études cliniques confirmatoires ne pouvant excéder 12.5% des BCE (soit 2 études confirmatoires donnant chacune droit à l'exercice de 5% des BCE et une troisième études confirmatoires donnant droit à l'exercice de 2.5% des BCE).
 - ii. L'exercice de 10% des BCE est conditionné à l'obtention d'un enregistrement conditionnel ou l'obtention d'une autorisation temporaire d'utilisation de cohorte, étant précisé que :
 - si l'enregistrement conditionnel ou l'obtention d'une autorisation temporaire d'utilisation de cohorte fait suite à la réalisation d'une étude confirmatoire, alors il est déduit du nombre de BCE ainsi rendu exerçable le nombre de BCE rendu exerçable au titre de l'ouverture de l'étude confirmatoire (non cumul des deux objectifs) ;
 - le nombre de BCE rendu exerçable au titre de ces enregistrements conditionnels ou initiations autorisations temporaires d'utilisations de cohorte ne peut excéder 25% des BCE (soit 2 enregistrements conditionnels ou ATU de cohorte donnant chacune droit à l'exercice de 10% des BCE et un troisième enregistrements conditionnels ou ATU de cohorte donnant droit à l'exercice de 5% des BCE).
 - iii. L'exercice de 20% des BCE est conditionné à l'obtention d'une autorisation de mise sur le marché, étant précisé que :
 - si l'autorisation de mise sur le marché fait suite à une étude confirmatoire et/ou à un enregistrement conditionnel/obtention d'une autorisation temporaire d'utilisation de cohorte, alors il est déduit du nombre de BCE rendu exerçable le nombre de BCE ainsi rendu exerçable au titre de l'ouverture de l'étude confirmatoire et/ou enregistrement conditionnel/obtention d'une autorisation temporaire d'utilisation de cohorte (non cumul des trois objectifs) ;
 - le nombre de BCE rendu exerçable au titre de ces autorisations de mise sur le marché ne pouvant excéder 50% (soit 2 enregistrements donnant chacun droit à l'exercice de 20%des BCE et un troisième enregistrement donnant droit à l'exercice de 10% des BCE).
 - iv. L'exercice de 12,5% des BCE est conditionné à la première réalisation pour le masitinib d'un niveau de chiffre d'affaires annuel net de cent millions d'Euros.
 - v. L'exercice de 12,5% des BCE est conditionné à la première réalisation pour le masitinib d'un niveau de chiffre d'affaires annuel net de deux cent cinquante millions d'Euros.
 - vi. L'exercice de 12,5% des BCE est conditionné à la première réalisation pour le masitinib d'un niveau de chiffre d'affaires annuel net de cinq cents millions d'Euros.
 - vii. L'exercice de 12,5% des BCE est conditionné à la première réalisation pour le masitinib d'un niveau de chiffre d'affaires annuel net d'un milliard d'Euros.

Valorisation des plans

Conformément aux principes énoncés en note 3, les plans accordés postérieurement au 7 novembre 2002 et dont les droits n'étaient pas acquis au 1^{er} janvier 2007 ont été évalués comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	BCE2007A	BCE2007B	BCE3A	BCE3B	BCE2008A	BCE2008B	BCE2008C	BCE2008-D	BCE2010-A	BCE2012	BCE2013	Total
Valorisation initiale	900,7	220,9	84,4	88,3	191,4	105,4	95,2	17,4	122,8	189,5	2,4	2 018,3
Charge comptable au 30 juin 2019										9,5	0,1	9,6
Charge comptable au 30 juin 2018										9,5	0,1	9,6

<i>Principales hypothèses</i>	BCE2007A	BCE2007B	BCE3A	BCE3B	BCE2008A	BCE2008B	BCE2008C	BCE2008-D	BCE2010-A	BCE2012	BCE2013
Valeur du sous-jacent	4 992,00 €	4 992,00 €	1 495,49 €	1 495,49 €	4 992,00 €	4 992,00 €	4 992,00 €	9 824,00 €	9,82 €	10,44 €	19,00 €
Prix d'exercice	7 680,00 €	7 680,00 €	2 300,75 €	2 300,75 €	7 680,00 €	7 680,00 €	7 680,00 €	12 280,00 €	12,28 €	12,50 €	18,74 €
Volatilité attendue	32,27%	32,27%	32,27%	32,27%	32,27%	32,27%	32,27%	35,00%	35,00%	30,00%	30,00%
Durée de vie moyenne de l'option <i>(en années)</i>	3,6	3	5,7	6,0	3,3	3,3	3,1	3,0	3,0	5,5	5,5
Turnover	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Taux d'actualisation moyen	4,7%	2,1%	3,2%	3,2%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	0,5%	0,5%
Juste valeur moyenne d'une option	756,28	582,80	331,42	346,86	596,20 €	596,86 €	542,56 €	1 735,22 €	1,69 €	0,06 €	0,06 €

18.3. Plan des actions de préférence gratuites

Caractéristiques du plan :

	AGAP B1 et B2	AGAP B3
Date d'octroi par le Conseil d'administration	16/12/2015	28/12/2017
Nombre d'options autorisées	33 999	7 550
Nombre d'options attribuées par le conseil d'Administration du 19 décembre 2016	33 751	
Nombre d'options attribuées par le conseil d'Administration du 28 décembre 2017	180	
Nombre d'options attribuées par le conseil d'Administration du 23 janvier 2019		7 527
Rapport options / actions (valeur nominale 0,01€)	1	1
Conditions d'acquisition :		
<i>Conditions de présence et de performance</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>
Maturité du plan	31/12/2024	31/12/2024
Prix d'exercice (<i>en euros</i>)	0	0

Conditions dans la Résolution 2 de l'AG du 15.12.2017 :

- (A) En cas de succès d'une étude de phase III, hors mastocytose et la sclérose latérale amyotrophique, le pourcentage d'actions de préférence pouvant être converties en actions ordinaires sera de 53%
- (B) En cas de succès de deux études de phase III, hors mastocytose et la sclérose latérale amyotrophique, le pourcentage d'actions de préférence pouvant être converties en actions ordinaires sera de 83%
- (C) En cas de succès de trois études de phase III, hors mastocytose et la sclérose latérale amyotrophique, le pourcentage d'actions de préférence pouvant être converties en actions ordinaires sera de 100%

Les objectifs devront être réalisés avant le 31 décembre 2024.

Le ratio de conversion des actions gratuites préférentielles en actions ordinaires sera déterminé par le cours de l'action AB Science :

Le terme « prix d'acquisition » signifie 11.24€ pour les AGAP B1, 8.62€ pour les AGAP B2 et 3.64€ pour les AGAP B3, correspondant à la moyenne des cours de clôture de bourse de l'action AB Science pendant les 20 jours de bourse précédant la date d'acquisition, soit le début de la période de conservation des titres (un an après l'attribution de l'action de préférence gratuite)

Le terme « prix final » désigne la moyenne la plus élevée des cours de l'action AB Science sur 60 jours de bourse pendant la période de conservation, soit pendant la période d'acquisition jusqu'au 31 décembre 2024.

- (D) Si le prix final est strictement inférieur au prix d'acquisition majoré de 5 euros, le ratio de conversion sera égal à zéro, ce qui signifie qu'aucune action de préférence gratuite ne pourra être convertie même si les conditions liées aux études cliniques sont réalisées.
- (E) Si le prix final est strictement égal ou supérieur au prix d'acquisition majoré de 20 euros, le ratio de conversion sera égal à 100%, ce qui signifie que chaque action de préférence gratuite pourra être convertie en 100 actions ordinaires si les conditions liées aux études cliniques sont réalisées
- (F) Si le prix final est compris entre (i) supérieur au prix d'acquisition majoré de 5 euros et (ii) la valeur est inférieure au prix d'acquisition majoré de 20 euros, le ratio de conversion sera égal à : $[(\text{prix final} - \text{prix d'acquisition} - 5) / 15] \times 100$.

Valorisation du plan :

(<i>en milliers d'euros</i>)	AGAP B1 et B2	AGAP B3	Total
Valorisation initiale	744,5	207,6	952,1
Charge comptable au 30 juin 2019	23,6	14,8	38,4
Charge comptable au 30 juin 2018	41,4	14,8	56,2

19 Résultats par action

19.1. Résultat de base par action

Le résultat de base par action est calculé à partir du résultat attribuable aux porteurs d'actions et d'un nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

	30.06.2019	30.06.2018
Résultat net (en milliers d'euros)	(13 016)	(11 121)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur l'exercice	37 804 657	37 771 615
Résultat par action	(0,34)	(0,29)

19.2. Résultat dilué par action

Le résultat dilué par action est calculé à partir du résultat attribuable aux porteurs d'actions et d'un nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, ajusté des effets de toutes les actions potentielles dilutives.

Les instruments donnant droit au capital de façon différée (BSA, SO ou BSPCE) sont considérés comme anti-dilutifs car ils induisent une augmentation du résultat par action des activités poursuivies. Ainsi le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

20 Parties liées

Opérations avec les principaux dirigeants :

Rémunération des principaux dirigeants et des mandataires sociaux de la société :

Monsieur Alain Moussy, président directeur général, bénéficie au titre de son contrat de travail d'une rémunération validée par le Conseil d'administration. Il a également bénéficié de l'attribution de BSPCE et des AGAP, décrits ci-dessus.

Par ailleurs, Monsieur Alain Moussy dispose de 332 000 BSA attribués en 2016 et souscrits en janvier 2017 et de 1 617 614 BSAR attribués en 2014 et souscrits en 2015.

Les membres du Conseil d'administration autres que le Président ne bénéficient d'aucune rémunération (jetons de présence) et d'aucun avantage particulier à l'exception des BSA accordés.

Les rémunérations présentées ci-dessous, versées au Président directeur général au titre de son contrat de travail, ont été comptabilisées en charges au cours des périodes présentées :

<i>(En milliers d'euros)</i>	30.06.2019	30.06.2018
Avantages à court terme	143	143
Paiements fondés sur des actions	34	47
Total	177	190

Transactions avec les principaux dirigeants et les administrateurs :

Certains administrateurs disposent de comptes courants d'associés, correspondant exclusivement aux intérêts versés au titre de l'obligation convertible émise au cours de l'exercice 2004, et ayant fait l'objet d'une conversion en actions de préférence au cours du même exercice 2004.

- Avec Monsieur Alain Moussy :

Une convention de mise à disposition de locaux par Monsieur Alain Moussy au bénéfice de la Société a été signée.

Le Conseil d'administration en date du 3 février 2010 a autorisé son Président à conclure une convention de mise à disposition de locaux entre la Société et Monsieur Alain Moussy, aux termes de laquelle, Monsieur Alain Moussy met à la disposition de la Société :

- un local de 57 m² à usage de bureau au 2^{ème} étage droite, dépendant d'un immeuble sis 3, avenue George V à Paris 8^{ème},
- au prix annuel, charges locatives comprises, de 21.100 euros en 2019.

La convention est conclue pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction pour une durée de douze mois. Monsieur Alain Moussy ne reçoit aucun dépôt de garantie et aucune forme de rémunération en contrepartie de la conclusion de cette convention.

- Avec la société KPLM dont Monsieur Jean-Pierre Kinet est le gérant :

Un contrat de consulting entre la société AB Science et la société KPLM dont Monsieur Jean-Pierre Kinet est le gérant a été signée. Monsieur Jean-Pierre Kinet est également administrateur de la société AB Science.

Le Conseil d'administration en date du 19 décembre 2016 a autorisé son Président à conclure une convention de prestations de consulting entre la Société AB Science et la société KPLM dont Monsieur Jean-Pierre Kinet est le gérant.

Au titre du premier semestre 2019, 8 580 euros HT ont été facturés par la société KPLM à la société AB Science.

- Avec Madame Nathalie Riez :

Le Conseil d'administration en date du 29 avril 2019 a autorisé son Président à conclure une convention de prise en charge de frais de formation entre la Société et Madame Nathalie Riez, aux termes de laquelle, Madame Nathalie Riez a suivi une formation proposée par l'école de commerce Insead et intitulée « International Directors Programme ». Cette formation a été suivie en octobre 2018, puis en janvier et mars 2019.

Le coût total de cette formation s'élève à 21 219 euros TTC, soit 17 682.50 euros HT.

Le montant de la charge comptabilisé au titre de 2019 s'élève à 10 609.50 euros HT.

Madame Nathalie Riez ne reçoit aucun dépôt de garantie et aucune forme de rémunération en contrepartie de la conclusion de cette convention.

21 Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan se décomposent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	30.06.2019	30.06.2018
Engagements donnés :	40	40
<i>Garantie donnée (1)</i>	40	40
Engagements reçus :	935	935
<i>BPIFrance :</i>		
<i>Subventions à recevoir (2)</i>	70	70
<i>Avances conditionnées à recevoir (2)</i>	865	865

(1) Suite à la location de nouveaux bureaux à Paris, une caution bancaire de 39,6 K€ a été donnée en faveur de la SCI Bizet en 2016.

(2) Les montants représentent les engagements reçus de BPIFrance déduction faite des versements reçus à la clôture, hors provisions dans le cadre du projet ROMANE (865 K€ d'avances conditionnées et 70 K€ de subventions), les modalités de remboursement sont les suivantes :

Le remboursement de l'aide par AB Science, exigible uniquement en cas de succès du projet marqué par l'enregistrement du masitinib dans une indication en neurologie, comprend :

- ✓ le remboursement des 3 300 K€ sur quatre ans à compter du 30 juin 2020
- ✓ puis sur les trois années suivantes le paiement d'un intérêt de 1% du chiffre d'affaires dans la limite de 7 M€.

22 Evénements postérieurs à la clôture

Validation du plan de développement clinique de la molécule AB8939 suite à la procédure réglementaire de Scientific Advice

AB8939 est une nouvelle molécule ciblant les microtubules qui se distingue des autres médicaments de cette classe car il s'agit d'un médicament synthétique, par opposition aux dérivés de la nature, et car il n'est pas transporté par la protéine Pgp, ce qui lui permet de vaincre la multirésistance à l'action des médicaments (ce qui est un problème pour beaucoup de médicaments à base d'anthracycline utilisés dans le cadre d'un traitement standard contre la leucémie myéloïde aiguë).

La molécule AB8939 est d'abord développée dans la leucémie myéloïde aiguë car les cellules cancéreuses prolifèrent rapidement dans cette maladie. AB8939 est 100 fois plus puissant que la doxorubicine (adriamycine), qui est un médicament de référence dans la leucémie myéloïde aiguë. En outre, AB8939 n'est pas dégradé par l'enzyme myéloperoxydase, ce qui est un avantage par rapport aux vinca alcaloïdes (vincristine ou vinblastine).

L'Agence Européenne du Médicament (EMA) a validé le plan de développement clinique de la molécule AB8939 dans la leucémie myéloïde aiguë (AML) suite à la procédure de Scientific Advice et en particulier :

- Le design des études de phase 1/2
- Les critères d'efficacité à satisfaire pour l'EMA afin de permettre une procédure d'enregistrement accéléré sur la base d'une étude de phase 2 non contrôlée

Publication de l'étude positive de phase 2/3 du masitinib dans la SLA dans la revue Amyotrophic Lateral Sclerosis and Frontotemporal Degeneration

Les résultats complets et examinés par des pairs de l'étude de phase 2/3 du masitinib dans la sclérose latérale amyotrophique (SLA) ont été publiés en juillet 2019 dans la revue Amyotrophic Lateral Sclerosis and Frontotemporal Degeneration (ALSFD).

Cette publication s'intitule "*Masitinib as an add-on therapy to riluzole in patients with amyotrophic lateral sclerosis: a randomized clinical trial*".

L'étude AB10015 était une étude de phase 2/3 en double aveugle, randomisée, contrôlée par placebo, du masitinib administré en association au riluzole pendant 48 semaines. Le critère d'évaluation principal était la variation du score ALSFRS-R après 48 semaines de traitement chez les patients recevant du masitinib et ayant une progression de leur score ALSFRS-R inférieure à 1,1 points/mois au moment de leur entrée dans l'étude.

L'étude AB10015 est positive sur le critère d'évaluation principal et a montré que le masitinib à la dose de 4,5 mg/kg/jour en association avec le riluzole était capable de ralentir de manière significative (p-value <0,05) la diminution du score ALSFRS-R de 27% par rapport au contrôle actif riluzole après 48 semaines de traitement.

La tolérance du produit était acceptable et en ligne avec le profil de risque connu du masitinib.

Placement privé

En août 2019, AB Science a réalisé un placement privé auprès d'actionnaires historiques, de personnes fortunées, ainsi que d'un fond américain.

Ce placement privé a donné lieu à l'émission de 2.263.054 actions ordinaires nouvelles via une augmentation de capital sans droit préférentiel de souscription, soit 5,9% des titres en circulation avant l'opération, ce qui représente une dilution de 5,6% pour les actionnaires existants.

Le prix du placement a été fixé à EUR 4,06 par action à l'issue d'une procédure accélérée de construction du livre d'ordres. Ce prix est égal à la moyenne pondérée des cours de l'action AB Science des trois dernières séances de bourse précédant la date de fixation du prix. Le produit net de l'émission pour AB Science est estimé à environ EUR 9,8 millions.

Deux bons de souscription d'actions pourront donner le droit d'acheter une action ordinaire supplémentaire à un prix d'exercice de EUR 5,50, ce qui représente une dilution potentielle supplémentaire de 2,7% pour les actionnaires existants.

Les bons de souscription pourront être exercés dans un délai de cinq ans à compter de leur émission et ne seront pas librement transférables. Ils ne seront pas cotés sur Euronext Paris. Si tous les bons de souscription sont exercés, AB Science percevrait un produit supplémentaire de EUR 6.7 millions.

Aucun autre événement postérieur à la clôture susceptible d'avoir un impact sur la situation financière du groupe n'est intervenu depuis la clôture.

D. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'EXAMEN DES COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS CONDENSES AU 30 JUIN 2019

AB Science S.A.

Siège social : 3, avenue George V – 75008 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2019

Période du 1er janvier 2019 au 30 juin 2019

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de la société AB Science, relatifs à la période du 1 janvier 2019 au 30 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I – Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les deux points ci-dessous décrits dans la note 2.1 « Déclaration de conformité et principes comptables » de l'annexe des comptes semestriels consolidés condensés :

- l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de remettre en cause la continuité d'exploitation ;
- l'incidence de la première application de la norme IFRS 16 relative au traitement des contrats de location.

II – Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Paris La Défense, le 30 septembre 2019

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Laurent Genin
Associé

Paris, le 30 septembre 2019

Audit et Conseil Union

Jean-Marc Fleury
Associé